

BEAUTIFUL LIFE GROUP
Société par actions simplifiée
Au capital de 115 138 080 euros
Siège social : 11, boulevard de Sévigné - 35700 RENNES
751 965 401 RCS RENNES

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 30 JUIN 2025

(...)

PREMIERE DECISION

Modification du délai d'approbation des comptes - Modification corrélative de l'article 26 des statuts

Les Associés, à l'unanimité, décident de fixer dorénavant à neuf (9) mois à compter de la clôture de chaque exercice social le délai au cours duquel les documents comptables et le rapport de gestion du Président doivent être soumis aux associés ou à l'associé unique en vue de l'approbation des comptes annuels.

En conséquence, les Associés, à l'unanimité, décident de modifier l'alinéa 2 de l'article 26 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

« **ARTICLE 26 - COMPTES SOCIAUX**

(...)

Ces documents comptables et ce rapport sont mis à la disposition du ou des commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par les dispositions réglementaires, et soumis aux associés ou à l'associé unique dans les neuf mois suivant la date de clôture de l'exercice,

(...)»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Les Associés précisent, à l'unanimité, que cette modification statutaire entre en vigueur ce jour et est applicable au comptes clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés, à l'unanimité, confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publications et autres requises par la loi, en suite de l'adoption des résolutions qui précèdent.

(...)

Certifié conforme

Le Président

